



Circulation

NOUVELLES ZONES 30 KM/H

Plusieurs nouvelles zones 30 km/h seront mises en place d'ici cet été à Attalens, au chemin de la Mulla, à la rue de la Basse-Ville, de la Jaqua, de l'Eglise, de Corcelles et du Château. En permettant une diminution de la vitesse des véhicules, l'introduction de ces zones dans les quartiers a un impact positif sur la sécurité routière.

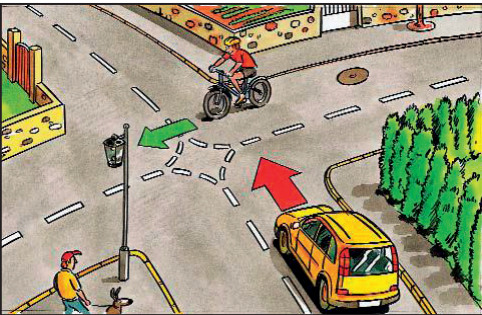
Rappel des règles à suivre

Pour les usagers de la route, l'introduction d'une zone 30 implique le respect de la priorité de droite aux carrefours. Dans une zone 30, il n'est possible de parquer son véhicule que sur des places de stationnement marquées au sol. Il n'est pas autorisé de parquer son véhicule en dehors de ces espaces. Les contrevenants sont passibles d'une amende.

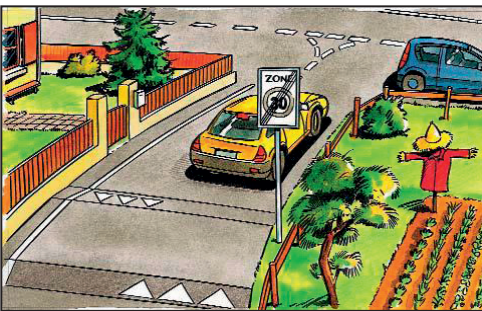
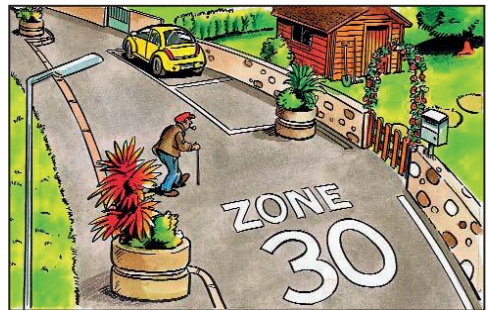
Généralement, il n'y a pas de passage pour piétons marqué au sol dans une zone 30. Il arrive parfois qu'ils soient maintenus à certains emplacements pour préserver la sécurité, comme aux abords des écoles. En zone 30, le piéton n'a pas la priorité mais il peut traverser où il veut. Il est par conséquent demandé aux automobilistes, motocyclistes ou cyclistes, d'être attentifs aux piétons sur le point de traverser la chaussée.

Règles de circulation dans les zones 30

La priorité de droite s'applique. Le cycliste passe en premier :



Le piéton n'a pas la priorité, mais il peut traverser où il veut. Généralement, il n'y a pas de passage piéton :



Fin de la zone 30. Le 50 km/h s'applique.



Les comptes 2017 bouclent avec un résultat bénéficiaire de Fr. 2,13 millions, avant amortissements extraordinaires de Fr. 2,10 millions, dont Fr. 791'171.- prélevés sur des réserves. Le résultat effectif de l'exercice est donc de Fr. 1'34 million. Cet excellent exercice comptable s'explique pour les raisons suivantes.

Vente de la centrale de chauffage à distance – Un gain comptable de Fr. 527'000.- a été réalisé lors de la vente du chauffage à distance au groupe E.

Diminution des réserves pour financer les investissements – Les réserves ont diminué de Fr. 791'171.- permettant d'autofinancer en partie les projets communaux.

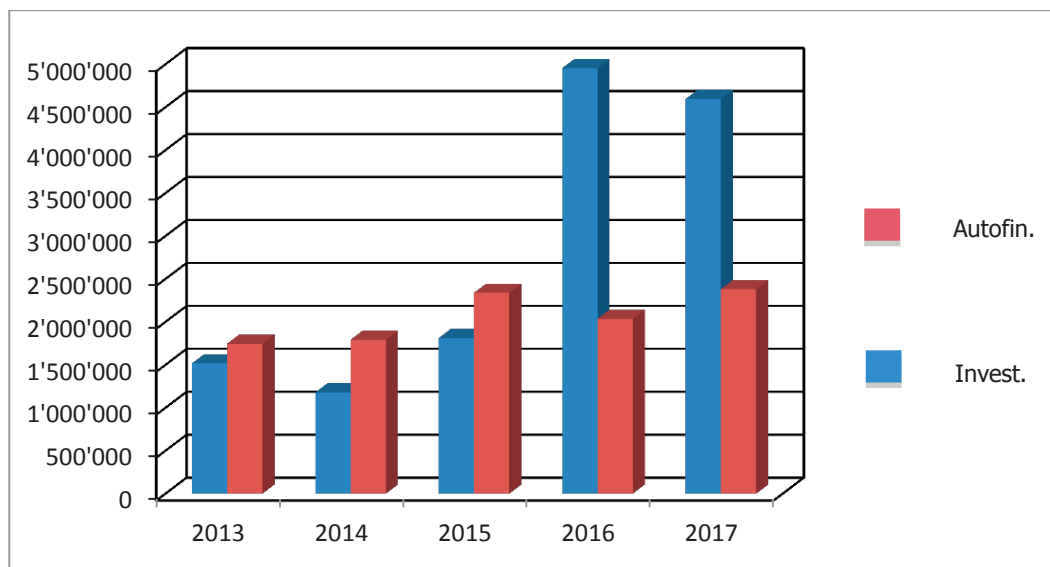
Deux investissements importants sont à relever pour l'année 2017. Il s'agit du terrain synthétique de l'école d'un coût de Fr. 685'000.- et l'achat d'une parcelle entre le bâtiment scolaire les Blés et le parking du centre du village pour Fr. 691'000.-.

Recettes d'impôts irréguliers, notamment ceux liés aux transactions immobilières – Ces impôts sont particulièrement aléatoires et difficiles à estimer. Le développement démographique de la commune a permis jusqu'à maintenant de générer des recettes d'impôts supérieures à celles budgétées. Il n'est pas sûr qu'il en aille de même à l'avenir, les dernières projections prévoyant un ralentissement de la croissance démographique dans le canton de Fribourg. Il s'agit donc d'être particulièrement prudent dans les estimations de ces impôts.

Evolution positive de la marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement, qui se compose des amortissements et mouvements de réserve, est stable depuis 2013. Elle s'élève à environ Fr. 2,4 millions pour 2017. Environ 52% des investissements nets ont été autofinancés en 2017. Cela signifie qu'un franc sur deux n'a pas été emprunté auprès des banques.

Autofinancement des investissements nets



Les comptes 2017 ont été approuvés par le Conseil général le 24 avril 2018. Ils peuvent être consultés sur le site www.attalens.ch



ARRIVEE

Lors de sa séance du 21 février 2017, le Conseil général a approuvé le nouveau règlement du Conseil général qui permet notamment que le secrétariat du Conseil général et de son bureau soit assumé par un-e secrétaire autre que le ou la secrétaire communal-e.

Conformément à cette évolution souhaitée de l'organisation du Conseil général, une procédure de recrutement a été mise en place à la fin de l'année 2017. A l'issue de ce processus, le Conseil communal a procédé au début de l'année 2018 à l'engagement de Mme Françoise Jolivet, citoyenne d'Attalens, comme secrétaire du Conseil général.

Mme Jolivet, qui était membre du Conseil général et du Conseil des parents, a démissionné de ces deux fonctions pour se consacrer à son nouveau rôle.



**FRANCOISE
JOLIVET**

Secrétaire du
Conseil général

Administration
communale

d'activités, j'ai rejoint l'entreprise Orange Communications SA à Lausanne où j'ai travaillé durant 13 ans. J'ai ainsi pu parfaire mes connaissances en téléphonie mobile en travaillant dans différents départements de l'entreprise.

Ma nouvelle fonction

La politique m'a toujours intéressée. J'étais donc très heureuse de devenir Conseillère générale en 2016.

Après une pause de 6 ans pour me consacrer à ma vie de famille, le poste de secrétaire du Conseil général était une opportunité parfaite pour reprendre une activité professionnelle, tout en étant présente auprès de mes enfants. Cela me permet également de garder un contact avec la vie politique mais sous un angle différent.

Mes passions

J'ai une passion pour la moto et j'adore découvrir de nouveaux endroits en me baladant le week-end en famille. J'aime également passer du temps avec mes amis pour profiter des bons moments de la vie, tout simplement !

Mon origine

Je suis née en 1976. J'ai passé mon enfance à St-Légier et suivi ma scolarité à Blonay puis à Burier. Après mon arrivée à Attalens en 2010, souhaitant m'intégrer à la vie du village, je suis rapidement devenue membre de sociétés locales.

Ma trajectoire professionnelle

Suite à l'obtention de mon diplôme d'études commerciales, j'ai passé neuf mois en Angleterre pour améliorer mon anglais. Après avoir acquis une expérience professionnelle dans divers domaines



JOURNEE DE L'ENERGIE— LE 8 SEPTEMBRE 2018

La Commission de l'Energie et du développement durable d'Attalens se joint à celles de Granges et Bossonnens pour vous inviter à une manifestation de développement durable.

Manger local c'est bien, mais encore faut-il savoir où acheter les produits ! Un marché des produits du terroir aura lieu le samedi 8 septembre 2018 de 10h00 à 16h00 lors de la fête sur l'Alpage à Granges.

Venez nombreux à la manifestation pour y rencontrer des producteurs locaux et découvrir des spécialités régionales.



Rentrée scolaire 2018-2019

ECOLE

➤ **Changements dans la tarification de l'accueil extrascolaire (AES)**



Afin de rationaliser l'organisation de l'AES, le Conseil communal a pris la décision d'apporter certaines modifications dans la facturation des prestations, ceci dès la rentrée scolaire 2018-2019.

Toutes les heures effectives sont désormais facturées, soit 11h30 par jour au maximum alors qu'auparavant la facturation était établie sur un total de 10h00 pour une journée entière de fréquentation.

Les plages horaires disponibles sont ramenées à 6 sur la journée. La plage du « soir » est désormais disponible de 15h05 à 17h30 ou de 15h05 à 18h30.

Le prix coûtant horaire a été revu à la baisse et se situe à Fr. 8.60 au lieu de Fr. 10.10 précédemment.

Des frais d'inscriptions sont dorénavant facturés à hauteur de Fr. 50.— pour toute nouvelle inscription et Fr. 40.— pour le renouvellement de l'inscription.

Les informations sont disponibles sur notre site internet (www.attalens.ch – *accueil extrascolaire*).

➤ **Fusion des cercles scolaires Attalens – Granges et Remaufens**

Depuis plusieurs années déjà, les Communes de la Basse-Veveyse collaborent pour un certain nombre de tâches et de dossiers. La nouvelle loi scolaire a été le catalyseur pour unir les communes au niveau des écoles.

En effet, un cercle scolaire doit compter au minimum huit classes et ceci durablement pour pouvoir fonctionner seul. Remaufens et ses sept classes ne satisfont plus à cette nouvelle condition. Des discussions et des études ont donc été entreprises entre les Communes de la Basse-Veveyse et Remaufens afin de trouver une collaboration. Il en est ressorti qu'une fusion du cercle scolaire d'Attalens-Granges avec celui de Remaufens était la meilleure solution.

Un groupe de travail composé de représentants des Conseils communaux d'Attalens, Granges et Remaufens, ainsi que du responsable d'établissement scolaire, M. Michael Dayer, a œuvré intensément afin de trouver les meilleures solutions. Il a notamment travaillé sur le projet de convention intercommunale et de règlement scolaire, mais également sur la mise en place de transports cohérents, de l'harmonisation des horaires des classes et des accueils extrascolaires, tout en gardant à l'esprit le bien-être des enfants comme principale priorité.

L'attente de plusieurs décisions politiques, notamment cantonales, a cependant freiné le processus de fusion et la mise en œuvre des solutions trouvées. **L'organisation actuelle est par conséquent maintenue pour l'année scolaire 2018/2019**, la DICS ayant accepté d'octroyer un délai supplémentaire d'une année de façon à finaliser dans les meilleures conditions la réunion des cercles scolaires.

Afin d'assurer au futur cercle une certaine stabilité et d'éviter deux fusions de cercles successives aux Conseils communaux et à la population d'Attalens, Granges et Remaufens, la DICS a également assuré que l'intégration éventuelle d'une autre commune ne pourrait se faire avant 5 ans.

➤ **Nous recherchons des patrouilleurs-euses scolaires**

Nous recherchons, contre rémunération, des personnes disponibles un ou plusieurs jours par semaine afin de renforcer l'équipe des patrouilleurs.

Vous aurez pour mission de protéger les écoliers des dangers de la circulation en leur facilitant la traversée de la chaussée aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Intéressé-e ? Nous vous remercions de contacter Madame Ursula Simarro, responsable des patrouilleurs, au 079 779 98 73.



Réaménagement de la route cantonale

VALTRALOC

La route cantonale sera fermée à la circulation pour des travaux de goudronnage

du lundi 16 juillet 2018 à 20h15 au mercredi 18 juillet 2018 à 5h30

de l'arrêt de bus du Mont-Pèlerin à la croisée avec la route de la Jaqua.

Les personnes directement concernées par ces travaux seront informées personnellement.

Nous vous prions de vous conformer à la signalisation qui sera mise en place.



Du fair-play s'il vous plaît

TERRAIN SYNTHETIQUE DE L'ÉCOLE

Depuis le mois d'octobre 2017, les écoliers et les sportifs, mais également la population d'Attalens ont la chance de pouvoir jouer sur le nouveau terrain synthétique de l'école. Il sert à la détente, au repos et aux loisirs de tous, dans un esprit convivial et fair-play, comme le stipule d'ailleurs le règlement d'utilisation du terrain que vous pouvez trouver sur le site internet de la commune www.attalens.ch rubrique vie locale – activités – locations.

Des déprédations ont malheureusement récemment été commises sur le terrain. Afin que chacun puisse continuer de profiter pleinement du terrain synthétique, nous vous invitons toutes et tous à veiller au respect du matériel.



La Maison pour tous

PRESENTATION DE L'ÉTUDE DE FAISABILITE – LE 4 OCTOBRE 2018

Le Conseil communal, en étroite collaboration avec la Commission « Bâtiments & Infrastructures », a lancé une réflexion générale sur la future réalisation d'une « Maison pour tous » destinée à développer le « Vivre ensemble » dans notre village à l'emplacement de l'ancien atelier de couture, propriété de la commune.

La « Maison pour tous » sera un lieu ouvert, créateur de rencontres, dans un espace commun intergénérationnel et évolutif. L'étude de faisabilité du projet sera présentée lors d'une soirée de présentation publique

le jeudi 4 octobre 2018 de 18h00 à 20h30 à l'atelier de couture.

Réservez d'ores et déjà la date ! Un tout-ménage avec des informations plus détaillées sera adressé à la population cet automne.



Nécessité de nettoyer vos grilles d'évacuation des eaux de pluie

INTEMPERIES

Lors de fortes précipitations, il se peut que les grilles d'évacuation des eaux de pluie soient saturées et n'arrivent plus à récupérer toutes les eaux de pluie, créant des inondations dans les habitations. Le risque est d'autant plus grand si les grilles sont déjà obstruées, par exemple par des feuilles.

Il est par conséquent recommandé de contrôler régulièrement les grilles d'évacuation des eaux de pluie situées sur votre propriété et de les nettoyer si nécessaire, ceci afin d'éviter des inondations lors de fortes pluies.



Sacs-poubelle

VENTE DES VIGNETTES

Nous rappelons que les vignettes pour les sacs-poubelle sont en vente à l'administration communale. A Attalens, vous pouvez aussi les acheter à la *boulangerie Maillard*, à la *boucherie Savoy* et chez *Fleurs@tmosphère*, au *magasin Denner* de Bossonnens et *Au P'tit Mag* à Sandrine de Remaufens.



Attention danger !

LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

Nommées d'après leur mode de déplacement en file indienne, les chenilles processionnaires du pin peuvent provoquer des réactions allergiques très importantes chez les personnes et animaux en contact avec leurs poils urticants.



Les poils qu'elles perdent se trouvent aussi dans les nids en forme de boule blanche tissée dans les pins. Voilà pourquoi chenilles et nids ne doivent pas être touchés à



main nue. Il est nécessaire de couper les branches sur lesquelles se trouvent les nids, de les brûler sur place et d'exécuter cette tâche en se protégeant les mains avec des gants.



Règlement communal d'urbanisme (RCU)

LA PART BELLE AUX PLANTES INDIGENES

Avec le label Cité de l'Énergie, la commune d'Attalens contribue à l'amélioration de la qualité de vie et à la protection du climat, en favorisant notamment la biodiversité. La plantation d'espèces indigènes dans nos jardins constitue l'un des moyens pour y parvenir. L'article 43 du RCU stipule à cet effet que les plantations d'essences indigènes sont obligatoires.

Certes une haie de thuyas ou de lauriers permet de disposer rapidement et efficacement d'un écran visuel qui permet de s'isoler du regard des voisins mais elle ne favorise pas la vie dans les jardins.

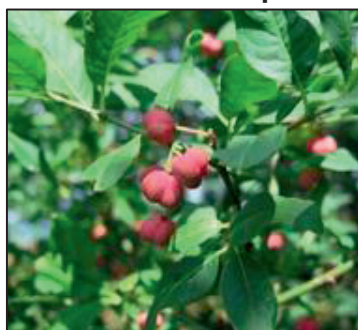
Au contraire, une haie d'espèces indigènes, idéalement un mélange d'arbustes, permet une variété de feuillages, fleurs et parfums. Elle attire toute une petite faune, oiseaux et papillons notamment, et participe ainsi au maintien de la biodiversité.

Exemples de plantes indigènes autorisées

Sureau noir



Fusain d'Europe



En cas de doute, vous pouvez consulter la liste des principales essences autorisées (annexe 3 du RCU), disponible sur le site internet de la commune (www.attalens.ch - règlement communal d'urbanisme) ou vous renseigner auprès du service technique communal.

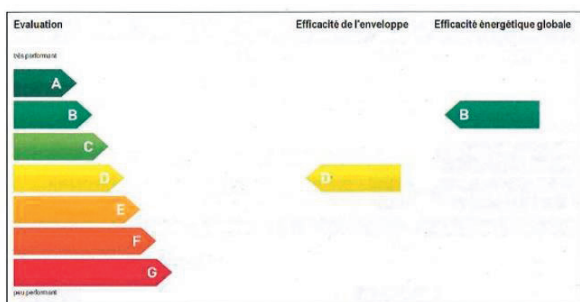


CITE DE L'ÉNERGIE

Lors de la séance du Conseil Général du 12 décembre 2017, un budget d'investissement a été approuvé afin de rénover les façades du bâtiment les Blés (remise en état du crépi et peintures extérieures) et changer les stores métalliques par des stores en fibre de verre tissé.

Suite à plusieurs séances avec des spécialistes, l'option d'isoler extérieurement le bâtiment a été écartée pour l'instant, en raison des surcoûts importants que cela entraînerait. Plusieurs conseillers généraux avaient cependant des interrogations sur l'efficacité énergétique de ce bâtiment.

Une thermographie des bâtiments communaux a été effectuée début mars. Cette technique permet de localiser à l'aide d'une caméra thermique les zones de pertes de chaleur et par conséquent les défauts d'isolation d'un bâtiment. L'analyse du bâtiment les Blés a été traitée en priorité afin d'évaluer la pertinence des travaux de rénovation prévus cet été. Elle a permis l'obtention d'un certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB). Celui-ci indique combien un bâtiment consomme en énergie, lors d'une utilisation standard, en chauffage, en eau chaude sanitaire, en éclairage et en autres consommations électriques. Il en est ressorti les éléments suivants.



Efficacité de l'enveloppe du bâtiment

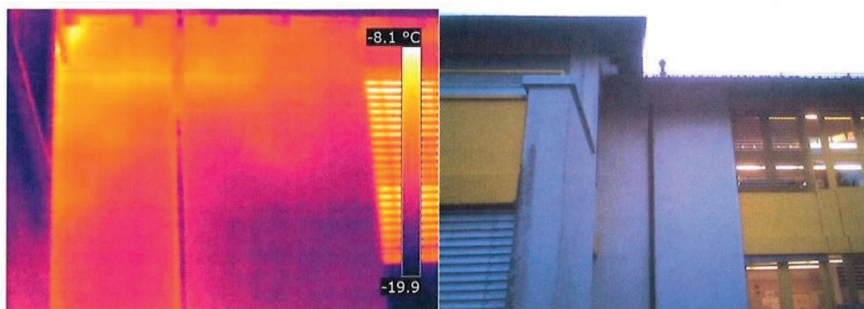
L'enveloppe globale du bâtiment présente une isolation thermique moyenne (note D). Des travaux au niveau de l'isolation entre les murs sont conseillés et seront effectués durant les travaux de rénovation des façades. Les fenêtres constituent sans surprise la partie faible de l'enveloppe. Mais au vu des bons résultats globaux du bâtiment, il a été

décidé de les changer lors d'une future rénovation d'importance.

Efficacité énergétique globale du bâtiment

L'efficacité énergétique globale est très bonne (note B). Le besoin énergétique pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, l'éclairage et les appareils électriques est équivalent ou inférieur à celui des nouvelles constructions.

Exemple de déperdition thermique



Il est possible d'observer des déperditions thermiques plus importantes sur la partie haute du mur. Il est vraisemblable que l'isolant entre les deux parties du mur double se soit affaissé ou dégradé au fil du temps.

Conclusion

Les résultats globalement bons de la thermographie du bâtiment ont permis de conforter le Conseil communal et le Conseil général dans le choix des travaux qui seront effectués cet été.